

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le mardi 3 février 2026 à 20h03 au centre communautaire, sis au 930 rue du centre à Saint-Jude.

Sont présents : Madame la conseillère Anolise Brault  
Et messieurs les conseillers Sylvain Lafrenaye  
Jacob Raby  
Denis Jr Lallement  
Tom Lapierre

Formant quorum sous la présidence de Madame le maire, Annick Corbeil.

Est également présente Madame Myriam Fournier, directrice générale et greffière-trésorière.

Est absent monsieur le conseiller Richard Hébert.

---

#### **1.01 CONSTATATION DU QUORUM ET DÉCLARATION D'OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte.

**2026-02-021**

#### **1.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 février 2026 et qu'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Jr Lallement  
appuyé par Jacob Raby

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté :

##### *Ordre du jour*

##### **1.0 Ouverture de la séance**

1.01 Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance;

1.02 Adoption de l'ordre du jour;

##### **2.0 Administration générale**

2.01 Période de questions / Retour sur les questions de la séance précédente;

2.02 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2026;

2.03 Adoption des comptes à payer;

2.04 Dépôt du bilan au 31 janvier 2026;

2.05 Renouvellement 2026 - Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) ;

2.06 Congrès annuel de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) 2026 – Inscription;

- 
- 2.07 Administration – Restructuration organisationnelle de l'équipe municipale;
  - 2.08 Fonds de transport Actif – Dépôt de projet;
  - 2.09 Autorisation – Citoyens endettés envers la municipalité pour non-paiement des taxes municipales 2024;
  - 2.10 Nomination – Représentant de la municipalité lors de la vente aux enchères des immeubles pour non-paiement des taxes municipales 2024;
  - 2.11 Responsabilité des fournisseurs pour garantir la sécurité des communications en cas de crise – Demande d'appui;
  - 2.12 Programme de soutien aux politiques familiales municipales– Demande d'aide financière;
- 3.0 Sécurité publique
- 3.01 Renouvellement 2026 - Association des Gestionnaires en Sécurité Incendie et Civile du Québec (AGSICQ);
  - 3.02 Congrès annuel de l' Association des Gestionnaires en Sécurité Incendie et Civile du Québec (AGSICQ) 2026 – Inscription;
- 4.0 Transport
- Aucun point à l'ordre du jour
- 5.0 Hygiène du milieu
- Aucun point à l'ordre du jour
- 6.0 Santé et bien-être
- Aucun point à l'ordre du jour
- 7.0 Aménagement, Urbanisme et Développement
- 7.01 Dépôt du sommaire de l'émission des permis pour le mois de janvier 2026;
  - 7.02 Demande de lotissement lot 2 708 187;
  - 7.03 Télébec – Rang Sainte-Rose – Autorisation;
  - 7.04 Offre de service de l'ingénierie de la MRC – Mandat;
  - 7.05 Renouvellement 2026 – Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBQ);
  - 7.06 Congrès annuel de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBQ) 2026 – Inscription;

8.0 Loisirs et Culture

8.01 Demande de commandite de la Maison des Jeunes des Quatre-Vents  
– Évènement Ado-Venture;

9.0 Affaires diverses

9.01 Appui - mouvement face au sous-financement des organismes  
communautaires « le communautaire à boutte »;

10.0 Période de questions

11.0 Rapport des élus – Information

12.0 Clôture de la séance

**2.01 PÉRIODE DE QUESTIONS / RETOUR SUR LES QUESTIONS DE LA  
SÉANCE PRÉCEDENTE**

Une période de questions est offerte à l'assistance dès le début de la séance du conseil et un suivi sur les questions de la séance précédente est répondu.

2026-02-022

**2.02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13  
JANVIER 2026**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 13 janvier 2026;

ATTENDU QU'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tom Lapierre  
appuyé par Sylvain Lafrenaye

ET RÉSOLU d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 13 janvier 2026 tel qu'il est rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2026-02-023

**2.03 ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer du mois de janvier 2026 et qu'il s'en déclare satisfait;

SOMMAIRE JANVIER	
Salaires nets	38 559.12\$
Comptes du mois déjà payés	199 478.02\$
Comptes du mois à payer	80 226.60\$
<b>TOTAL</b>	<b>318 263.74\$</b>

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anolise Brault  
appuyé par Jacob Raby

ET RÉSOLU d'approuver les comptes à payer du mois de janvier 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

**2.04 DÉPÔT DU BILAN AU 31 JANVIER 2026**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose devant le conseil à titre informatif un bilan financier de la municipalité au 31 janvier 2026.

**2026-02-024**

**2.05 RENOUVELLEMENT 2026 - ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye appuyé par Anolise Brault

ET RÉSOLU de renouveler l'adhésion annuelle 2026 de Madame Myriam Fournier auprès de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) au montant de 512.00\$ taxes en sus.

*Ces dépenses seront attribuées au poste budgétaire 02 13000 494 «Administration-Cotisations»*

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

**2026-02-025**

**2.06 CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) 2026 – INSCRIPTION**

CONSIDÉRANT que l'Association des Directeur Municipaux du Québec tiendra son congrès annuel du 17 au 19 juin 2026 au Palais des congrès de Québec;

CONSIDÉRANT l'intérêt de madame la Directrice Générale d'y participer.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacob Raby appuyé par Denis JR Lallement

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'inscription de Madame Myriam Fournier à ce congrès et de défrayer les coûts qui y sont reliés;

*Les frais d'hébergement, de déplacement, de stationnement et de repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives et selon le règlement en vigueur.*

*Ces dépenses seront attribuées au poste budgétaire 02 13000 310 «Administration-Frais déplacement»*

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

**2026-02-026**

**2.07 ADMINISTRATION – RESTRUCTURATION ORGANISATIONNELLE DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a la responsabilité d'assurer une gestion efficace, efficiente et durable des ressources humaines de la municipalité;

CONSIDÉRANT la nécessité d'adapter la structure organisationnelle de l'équipe municipale afin de répondre adéquatement aux besoins de la population et aux orientations stratégiques de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'analyse organisationnelle réalisée par l'administration municipale visant l'optimisation des services, l'amélioration des processus internes et une meilleure répartition des responsabilités;

CONSIDÉRANT que cette restructuration vise à améliorer la performance organisationnelle, la qualité des services offerts aux citoyens et la saine gestion des ressources financières;

**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 3 FÉVRIER 2026**

MAIRE  
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE  
INITIALES

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anolise Brault  
appuyé par Denis Jr Lallement

ET RÉSOLU que le conseil municipal autorise la mise en œuvre d'une restructuration organisationnelle de l'équipe municipale, telle que présentée par la direction générale;

QUE cette restructuration puisse inclure, sans s'y limiter, la modification de l'organigramme, la création, l'abolition ou la réorganisation de postes, ainsi que l'ajustement des descriptions de tâches, conformément aux lois, règlements et conventions collectives applicables;

QUE la direction générale soit autorisée à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente résolution, incluant la communication auprès du personnel concerné.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

**2026-02-027**

**2.08 FONDS DE TRANSPORT ACTIF – DÉPÔT DE PROJET**

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire améliorer les infrastructures municipales afin de rendre plus sécuritaire les déplacements à pied ou à vélo des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire obtenir une aide financière pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE Infrastructure Canada, dans le cadre du programme Fonds de Transport Actif (FTA), offre une aide financière pour soutenir un tel projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacob Raby  
appuyé par Denis Jr Lallement

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le dépôt du projet de demande d'aide financière à Infrastructure Canada dans le cadre du programme de Fonds de Transport Actif (FTA);

D'AUTORISER Madame Myriam Fournier à signer pour et au nom de la municipalité, tout document relatif au projet du Fonds de Transport Actif (FTA).

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

**2026-02-028**

**2.09 AUTORISATION – CITOYENS ENDETTÉS ENVERS LA MUNICIPALITÉ POUR NON-PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES 2024**

Conformément à l'article 1022 du Code Municipal, la directrice générale produit la liste des personnes endettées envers la Municipalité pour le non-paiement des taxes municipales 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye  
appuyé par Tom Lapierre

ET RÉSOLU d'approuver le rapport des arrérages tel que présenté;

D'AUTORISER la direction à entreprendre les procédures nécessaires auprès de la MRC des Maskoutains afin de faire vendre les immeubles apparaissant à la liste déposée;

DE CONTACTER les citoyens concernés par la procédure;

DE TRANSMETTRE à la MRC la liste des non-paiements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

2026-02-029

**2.10 NOMINATION – REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ LORS DE LA VENTE AUX ENCHÈRES DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES 2024**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye  
appuyé par Tom Lapierre

ET RÉSOLU de nommer Madame le Maire Annick Corbeil ou, en son absence, Madame la conseillère Anolise Brault pour représenter la Municipalité lors de la vente des immeubles pour non-paiement des taxes qui se tiendra au mois de juin 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

2026-02-030

**2.11 RESPONSABILITÉ DES FOURNISSEURS POUR GARANTIR LA SÉCURITÉ DES COMMUNICATIONS EN CAS DE CRISE – DEMANDE D'APPUI**

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la résolution numéro 06-01-2026 de la Municipalité de Sainte-Hélène-De-Bagot;

CONSIDÉRANT que les récentes pannes électriques en Montérégie ont démontré la fragilité, voir l'absence de résilience, des infrastructures de téléphonie cellulaires, entraînant des interruptions prolongées des services de téléphonie, mais aussi d'Internet et de câblodistribution, privant les abonnés des services primaires;

CONSIDÉRANT que plusieurs pannes électriques subies au cours des dernières années ont été causées par un mauvais élagage de la végétation par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT que le droit à la communication est un pilier fondamental de la sécurité publique, des communications d'urgence et de l'activité économique, identifié comme infrastructure essentielle;

CONSIDÉRANT que les pannes électriques prolongées, combinées à l'effondrement des réseaux cellulaires, mettent en danger la vie des citoyens, ralentissent notre économie et compromettent la capacité des autorités à intervenir efficacement;

CONSIDÉRANT que les fournisseurs de services de télécommunication, en tant qu'acteurs stratégiques, ont une responsabilité légale et sociale d'assurer la continuité des services essentiels aux abonnées, notamment au service 9-1-1;

CONSIDÉRANT que le gouvernement fédéral et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications (CRTC) ont reconnu la nécessité d'améliorer la résilience des réseaux, notamment par des consultations publiques et des projets législatifs;

CONSIDÉRANT la décision numéro 2025-225, publiée le 4 septembre 2025 par le CRTC, qui a pour objectif d'obliger les fournisseurs de services de télécommunication (FST) à signaler rapidement des interruptions majeures de réseau et à produire des rapports complets après la résolution, afin de renforcer la résilience des infrastructures et améliorer la coordination en cas de crise;

CONSIDÉRANT que le CRTC a lancé des consultations publiques (2025-226) se déroulant entre le 4 septembre et le 3 décembre 2025, dont l'objectif vise à établir un cadre réglementaire pour renforcer la résilience et la fiabilité

**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 3 FÉVRIER 2026**

MAIRE  
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE  
INITIALES

des réseaux de télécommunication, afin de protéger les Canadiens contre les interruptions de service;

CONSIDÉRANT que de nombreux sites d'antennes de certains FST ne disposent pas de systèmes de secours énergétiques fiables;

CONSIDÉRANT que des recommandations techniques prévoient des mesures telles que : alimentation de secours pour 72 heures, infrastructures résistantes aux conditions extrêmes et plans de continuité;

CONSIDÉRANT que l'inaction ou la négligence dans la mise en place de mesures de résilience constitue une atteinte grave à la sécurité collective, signifiée par plusieurs municipalités;

CONSIDÉRANT que des normes plus strictes en matière de redondance énergétique envers les installations de transmission sont nécessaires, particulièrement en milieu rural;

CONSIDÉRANT que la compétence en matière de télécommunications relève du gouvernement fédéral (CRTC) et que la compétence en matière de sécurité civile et de gestion des urgences incombe au gouvernement provincial par le ministère de la Sécurité publique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tom Lapierre  
appuyé par Sylain Lafrenaye

IL EST RÉSOLU :

D'APPUYER la Municipalité de Sainte-Hélène-De-Bagot dans sa demande de sollicitation pour la collaboration des acteurs concernés par la résilience des réseaux électriques et de télécommunications, afin de les inviter à proposer et mettre en œuvre des solutions concrètes pour renforcer la fiabilité et la continuité des services;

ET DE TRANSMETTRE la présente résolution au CRTC, au ministère de l'Innovation, des Sciences et Développement économique (ISDE) du Canada, au ministère de la Sécurité publique, aux députés provinciaux des circonscriptions de Borduas, de Saint-Hyacinthe et de Johnson, au député fédéral de la circonscription de Saint-Hyacinthe-Bagot-Acton, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à Hydro-Québec, à la MRC des Maskoutains et aux municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

2026-02-031

**2.12 PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES  
MUNICIPALES – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à soutenir les municipalités, les MRC et les conseils de bande des communautés autochtones dans l'élaboration d'une politique familiale municipale (PFM) ou la mise en œuvre de mesures ou projets prévus au plan d'action issu d'une PFM en vue d'assurer aux familles l'accès à des ressources ou à des services nécessaires à leur épanouissement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jude a présenté, en 2025-2026, dans le cadre de ce programme, une demande d'aide financière admissible pour l'élaboration d'une politique familiale ou la réalisation des mesures ou des projets prévus au plan d'action issu d'une PFM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anolise Brault  
appuyé par Jacob Raby

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER Madame Myriam Fournier, directrice générale à signer au nom de la municipalité de Saint-Jude tous les documents relatifs à la demande d'aide financière présentée en 2025-2026 dans le cadre de ce programme et la convention d'aide financière liée à ce même programme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

**3.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**2026-02-032**

**3.01 RENOUVELLEMENT 2026 - ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES EN SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE DU QUÉBEC (AGSICQ)**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye  
appuyé par Tom Lapierre

ET RÉSOLU de renouveler l'adhésion annuelle 2026 de Monsieur Richard Hébert auprès de l'Association des Gestionnaires en Sécurité Incendie et Civile du Québec (AGSICQ) au montant de 327.00\$ taxes en sus.

DE FACTURER la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton, selon l'entente en vigueur, afin de partager à parts égales, les dépenses totales autorisées pour le renouvellement de monsieur Richard Hébert.

*Ces dépenses seront attribuées au poste budgétaire 02 22000 494 «Sécurité Incendie-Cotisations»*

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

**2026-02-033**

**3.02 CONGRÈS ANNUEL DE L' ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES EN SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE DU QUÉBEC (AGSICQ) 2026 - INSCRIPTION**

CONSIDÉRANT que l'Association des Gestionnaires en Sécurité Incendie et Civile du Québec (AGSICQ) tiendra son congrès annuel du 23 au 26 mai 2026 à l'hôtel Universel de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur le directeur en sécurité incendie d'y participer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacob Raby  
appuyé par Denis Jr Lallement

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'inscription de Monsieur Richard Hébert à ce congrès et de défrayer les coûts qui y sont reliés;

DE FACTURER la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton, selon l'entente en vigueur, afin de partager à parts égales, les dépenses totales autorisées pour la participation de monsieur Richard Hébert au congrès annuel.

*Les frais d'hébergement, de déplacement, de stationnement et de repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives et selon le règlement en vigueur.*

*Ces dépenses seront attribuées au poste budgétaire 02 13000 310 «Administration-Frais déplacement»*

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

**4.0 TRANSPORT**

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

**5.0 HYGIÈNE DU MILIEU**

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

**6.0 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

**7.0 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**7.01 DÉPÔT DU SOMMAIRE DE L'ÉMISSION DES PERMIS POUR LE MOIS DE JANVIER 2026**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose devant le conseil municipal le sommaire de l'émission des permis pour le mois de janvier 2026.

**2026-02-034**

**7.02 DEMANDE DE LOTISSEMENT LOT 2 708 187**

CONSIDÉRANT la demande de lotissement reçu en date du 20 janvier 2026 portant sur le lot 2 708 187 et ayant pour but de détacher la maison (droit acquis) de la terre agricole;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de lotissement est en conformité avec nos règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anolise Brault appuyé par Tom Lapierre

EST RÉSOLU d'autoriser la demande de lotissement portant sur le lot 2 708 187.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

**2026-02-035**

**7.03 TÉLÉBEC – RANG SAINTE-ROSE – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la demande de TÉLÉBEC à l'effet d'autoriser un transfert d'attache à la suite d'un remplacement d'un poteau par Hydro-Québec sur le rang Sainte-Rose;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye appuyé par Jacob Raby

EST RÉSOLU d'accepter les plans tel que présenté;

D'AUTORISER la signature sur la demande de consentement municipal présenté par TÉLÉBEC.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

**2026-02-036**

**7.04 OFFRE DE SERVICE DE L'INGÉNIERIE DE LA MRC – MANDAT**

CONSIDÉRANT l'offre de services en ingénierie reçue par la *MRC des Maskoutains* afin de produire les plans et devis pour la rue Bernard;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite ultérieurement procéder à des travaux de réfection de la rue Bernard;

**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 3 FÉVRIER 2026**

MAIRE  
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE  
INITIALES

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Jr Lallement  
appuyé par Jacob Raby

ET RÉSOLU de mandater le service d'ingénierie de la *MRC des Maskoutains* pour l'élaboration de plans et devis pour la réfection de la rue Bernard selon l'offre de service reçue le 19 janvier 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

**2026-02-037**

**7.05 RENOUVELLEMENT 2026 – CORPORATION DES OFFICIERS  
MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC  
(COMBEQ)**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye  
appuyé par Denis Jr Lallement

ET RÉSOLU de renouveler l'adhésion annuelle 2026 de Mme Eveline Guilmain auprès de la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec (COMBEQ)

*Ces dépenses seront attribuées au poste budgétaire 02 13000 494 «Administration-Cotisations»*

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

**2026-02-038**

**7.06 CONGRÈS ANNUEL DE LA CORPORATION DES OFFICIERS  
MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC  
(COMBEQ) 2026 – INSCRIPTION**

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des Officiers Municipaux en bâtiment et en Environnement du Québec tiendra son congrès annuel du 16 au 18 avril 2026 au Fairmont Le Manoir Richelieu à la Malbaie;

CONSIDÉRANT l'intérêt de madame l'inspectrice en bâtiment et en environnement d'y participer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye  
appuyé par Denis Jr Lallement

ET RÉSOLU d'autoriser l'inscription de Madame Eveline Guilmain à ce congrès et de défrayer les coûts qui y sont reliés.

*Les frais d'hébergement, de déplacement, de stationnement et de repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives et selon le règlement en vigueur.*

*Ces dépenses seront attribuées au poste budgétaire 02 61000 310 «Inspecteur – Frais de déplacement» et 02 61000 454 «Inspecteur - Formation et perfectionnement »*

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

**8.0 LOISIRS ET CULTURE**

**2026-02-039**

**8.01 DEMANDE DE COMMANDITE DE LA MAISON DES JEUNES DES  
QUATRE-VENTS – ÉVÈNEMENT ADO-VENTURE**

CONSIDÉRANT la demande de commandite reçue de la Maison des jeunes de la part de Madame Lili-Rose Houle-Beaudoin, pour l'évènement Ado-Venture qui aura lieu sur le territoire de la municipalité de Saint-Jude en octobre prochain;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité à s'impliquer auprès de sa communauté;

CONSIDÉRANT QUE l'évènement est une occasion unique pour les jeunes de notre région de se rassembler, de participer à des ateliers, des spectacles, des

activités sportives et culturelles, et d'échanger dans un environnement positif et stimulant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anolise Brault appuyé par Jacob Raby

ET RÉSOLU DE COMMANDITER l'évènement Ado-Venture pour un montant de 500 \$.

*Ces dépenses seront attribuées au poste budgétaire 02 7015 951 «Administration-Subvention organisme loisirs et récréatifs»*

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

## **9.0 AFFAIRES DIVERSES**

**2026-02-040**

### **9.01 APPUI - MOUVEMENT FACE AU SOUS-FINANCEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES « LE COMMUNAUTAIRE À BOUTTE »**

CONSIDÉRANT le sous-financement chronique des organismes communautaires du Québec et l'impact négatif que cela engendre sur les services offerts à la population;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de Saint-Jude de soutenir les revendications légitimes du mouvement communautaire en faveur d'un financement adéquat et récurrent;

CONSIDÉRANT la nécessité de moyens de pression collectifs pour faire entendre les revendications des organismes communautaires;

CONSIDÉRANT que les municipalités ne peuvent pas financer les besoins des organismes communautaires à la hauteur de leur besoin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anolise Brault appuyé par Sylvain Lafrenaye

IL EST RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Saint-Jude se déclare solidaire des organismes communautaires et du mouvement « Le communautaire à boutte » dans leur lutte contre le sous-financement;

QUE la Municipalité de Saint-Jude reconnaît que les organismes communautaires devraient recevoir un financement stable et prévisible pour atteindre leurs objectifs et réaliser leur mission;

QUE la Municipalité de Saint-Jude reconnaît que les organismes communautaires devraient recevoir un financement impliquant un processus simple et transparent d'obtention et de reddition de compte;

ET QUE la Municipalité de Saint-Jude reconnaît que le gouvernement devrait reconnaître les organismes comme étant des partenaires essentiels dans le soutien du filet social;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

## **10.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* une période de questions est offerte à l'assistance.

**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 3 FÉVRIER 2026**

MAIRE  
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE  
INITIALES

---

**11.0 RAPPORT DES ÉLUS – INFORMATION**

Cette section est une période d'information sur les différents comités où siège chacun de nos élus.

**2026-02-041**

**12.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

ATTENDU QUE les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye  
appuyé par Jacob Raby

ET RÉSOLU de lever la séance à 20h46.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

Je, Annick Corbeil, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du code municipal.

---

Annick Corbeil,  
Maire

---

Myriam Fournier,  
Directrice générale et  
greffière-trésorière